

Avis Assemblée Générale de l'Unité Education, Cultures et Politiques (ECP)

**L'assemblée générale de l'Unité ECP, en sa séance du 29 juin 2026,
sous la présidence de Stéphane Simonian, Directeur de l'Unité**

*Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-3, L712-6-1 et L713-1 ;
Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration
en sa séance du 27 avril 2018, modifiés, et notamment l'article 6,
Vu les statuts d'unité de recherche ECP approuvés par l'assemblée générale en date du
27 janvier 2012 ;*

Le quorum ayant été constaté en début de séance (majorité absolue des membres de
l'assemblée générale ayant voix délibérative soit *24 membres présents et représentés*)

Rend l'avis suivant :

Objet : Avis sur le projet de nouveau règlement intérieur de l'Unité ECP

Les membres de l'assemblée générale ont échangé sur **le projet de révision du règlement
intérieur de l'unité ECP. Ce règlement a une valeur statutaire, ECP étant une
composante de l'Université au sens de l'article L713-1 du code de l'éducation.**

L'assemblée générale a approuvé le projet de nouveau règlement intérieur de l'Unité ECP,
conformément au document joint en annexe.

Résultat des votes :

Nombre de membres ayant voix délibérative : 47

Nombre de membres participant au vote (présents ou représentés) : 25

Nombre de bulletins favorables : 20

Nombre de bulletins défavorables : 4

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de bulletins blancs : 1

Fait à Lyon, le 29 juin 2026,

S. SIMONIAN
Directeur de l'Unité ECP

